



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les statistiques fiscales et les revenus extérieurs des agriculteurs

Yves Léon, Pierre Rainelli

Citer ce document / Cite this document :

Léon Yves, Rainelli Pierre. Les statistiques fiscales et les revenus extérieurs des agriculteurs. In: Économie rurale. N°93, 1972. Les concepts et les méthodes d'établissement du revenu agricole et des revenus des agriculteurs. pp. 51-57;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1972.2190>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1972_num_93_1_2190

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

Taxation authorities statistics and farmer's non-farm income - In order to allow an inquiry on farmers' non farm resources and make it as inexpensive and rapid as possible, Brittany (taken as a sample region) local taxation Authorities were asked to supply inquirers with information.

That led to set up a sample of farmers whose various incomes inquirers tried to analyse.

Nevertheless too many questionnaires were not filled up (more than 50 % of them) and such data were not sound enough to make valuable any more inquiries of that type and to be of any use at a national level.

Such an inquiry underlines the need to define accurately the very notion of « Farm Family Members» before any elaboration of farmer's household expenses can be valuably settled.

Résumé

En vue d'estimer l'importance des ressources extérieures des agriculteurs de façon relativement rapide et peu coûteuse, une enquête a été entreprise auprès des services fiscaux de la région de programme Bretagne. Il a été procédé à la constitution d'un échantillon aléatoire d'exploitants pour lesquels on a tenté de déterminer les revenus de divers types.

Le très fort pourcentage de questionnaires non remplis (plus de la moitié) et la qualité des données obtenues rendent sans intérêt l'extension de ce type d'enquête et son utilisation au niveau national. L'expérience apportée par ce travail montre que l'élaboration du compte d'affectation des ménages d'exploitants agricoles nécessite de revoir la notion même de population des ménages.

LES STATISTIQUES FISCALES ET LES REVENUS EXTERIEURS DES AGRICULTEURS

par Y. LEON et P. RAINELLI

Station d'économie rurale de Rennes, INRA

En vue d'estimer l'importance des ressources extérieures des agriculteurs de façon relativement rapide et peu coûteuse, une enquête a été entreprise auprès des services fiscaux de la région de programme Bretagne. Il a été procédé à la constitution d'un échantillon aléatoire d'exploitants pour lesquels on a tenté de déterminer les revenus de divers types.

Le très fort pourcentage de questionnaires non remplis (plus de la moitié) et la qualité des données obtenues rendent sans intérêt l'extension de ce type d'enquête et son utilisation au niveau national. L'expérience apportée par ce travail montre que l'élaboration du compte d'affectation des ménages d'exploitants agricoles nécessite de revoir la notion même de population des ménages.

Taxation authorities statistics and farmer's non-farm income

In order to allow an inquiry on farmers' non farm resources and make it as inexpensive and rapid as possible, Brittany (taken as a sample region) local taxation Authorities were asked to supply inquirers with information.

That led to set up a sample of farmers whose various incomes inquirers tried to analyse.

Nevertheless too many questionnaires were not filled up (more than 50 % of them) and such data were not sound enough to make valuable any more inquiries of that type and to be of any use at a national level.

Such an inquiry underlines the need to define accurately the very notion of « Farm Family Members » before any elaboration of farmer's household expenses can be valuably settled.

Si le revenu tiré de l'activité agricole est connu de façon satisfaisante pour la branche au plan national, et depuis quelques années au plan régional, il n'en va pas de même pour les ménages. Hormis les travaux de l'INSEE concernant les ressources des ménages par catégorie socio-professionnelle et 1956, 1962 et 1965, on peut même affirmer qu'il n'existe rien en ce domaine. Il y a donc une lacune particulièrement grave qu'il serait souhaitable de combler. Il nous semble même qu'il s'agit-là d'un effort prioritaire avec la décontraction du RBE par sous-branche ou sous-secteur.

Divers travaux ont été entrepris au niveau de la région de programme Bretagne pour chiffrer les revenus d'origine non agricole dont bénéficient les agriculteurs. Aubert et Brangeon (1) dans leur essai d'élaboration du compte d'affectation de la population des

ménages agricoles bretons ont cherché à estimer les revenus autres que le Revenu Brut des Entrepreneurs Individuels reçus par les personnes vivant dans les ménages agricoles. Pour les salaires, ils ont utilisé les effectifs des différentes catégories socio-professionnelles, tels qu'ils apparaissent dans les résultats de recensements généraux de la population, et ont pris comme salaire annuel net moyen correspondant à chaque catégorie, les chiffres des états 2 460.

Notons que les états 2 460 ne concernent pas les employeurs agricoles, les employeurs de gens de maison et surtout la fonction publique (sauf les P et T) et les collectivités locales. Par ailleurs ces données ne touchent que les salariés à temps complet, ce qui peut être très gênant pour les membres des ménages agricoles, pas forcément tous employés à temps complet. Par ailleurs cette source est inutilisable pour estimer les revenus des entrepreneurs individuels, agricoles ou autres. Enfin, les recensements généraux de la population ne donnent pas d'indications sur les actifs à temps partiel vivant dans les ménages agricoles.

(1) Aubert (D.), Brangeon (J.-L.). — Etude de la comptabilité régionale : des comptes de la branche agricole aux ressources du compte d'affectation des ménages agricoles en Bretagne. Etudes d'Economie Rurale, n° 65, septembre 1969. ENSA Rennes, p. 69 et suivantes.

Il s'avère donc intéressant de compléter la démarche de Aubert et Brangeon en cherchant à appréhender directement les revenus extérieurs des agriculteurs. Dans cette optique sont utilisées les sources fiscales, qui font déjà l'objet d'une exploitation dans ce sens par l'INSEE. Ce travail conçu dans un esprit d'enquête-pilote, a pour objectif final de voir dans quelle mesure l'exploitation des données administratives peu coûteuses, disponibles de façon permanente, est possible pour la connaissance du revenu non agricole des agriculteurs (2).

CHAMP DE L'ENQUETE

La nature des données disponibles dans les services fiscaux limite l'estimation des revenus extérieurs aux seuls revenus du capital et du travail puisque les revenus sociaux (régime vieillesse, indemnité viagère de départ, prestations familiales, assurances sociales des salariés) n'entrent pas dans l'assiette de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Une enquête parallèle portant auprès de la Sécurité Sociale et de la Mutualité agricole était envisagée, mais elle n'a pu être menée à bien en raison de difficultés d'accès aux données. Les revenus sociaux ne sont donc pas étudiés ici.

En ce qui concerne la population étudiée, il avait été envisagé de tirer un échantillon aléatoire représentatif de la population des ménages agricoles. Les résultats du recensement général de la production (RGP) de 1968 n'étant pas encore disponibles, on a préféré utiliser comme base de sondage la population agricole familiale, telle qu'elle est appréhendée dans l'enquête communautaire sur la structure des exploitations agricoles en 1967 (3). Ce choix a l'avantage d'autoriser des croisements entre critères de structure et existence

(2) Un compte rendu détaillé de ce travail a fait l'objet d'une publication. Cf. AUBERT (D.), LÉON (Y.), RAINELLI (P.). — Cahier de statistique agricole n° 2, mars 1972, p. 3-21.

(3) Pour une définition précise de ce que l'on entend sous ce terme, cf. La population et la main-d'œuvre des exploitations agricoles en 1967. Statistique Agricole. Supplément « Série Etudes n° 87 », novembre 1971, p. 3 et suivantes.

et importance de ressources extérieures. Mais il a l'inconvénient de nous écarter des définitions de la comptabilité nationale.

Par rapport à la « population des ménages d'exploitants agricoles » définie à travers les recensements généraux de la population, l'univers « population agricole familiale », est différent. En effet un chef d'exploitation ayant une activité extérieure peut apparaître dans le RGP comme appartenant à une autre catégorie socio-professionnelle, s'il a déclaré comme activité principale une autre profession qu'agriculteur. Ainsi en 1967 la population agricole familiale comptait pour la France entière 6 389 000 personnes alors que la population des ménages d'exploitants s'élevait en 1968 à 4 977 000 individus. La différence vient aussi des chefs d'exploitation agricole et de leur famille qui n'apparaissent pas dans l'agriculture lors du RGP, si le chef de ménage n'est pas lui-même agriculteur. Par ailleurs, la définition des recensements généraux de population inclut des personnes qui ne vivent pas forcément sur l'exploitation.

Au sein de l'univers ainsi défini, deux échantillons aléatoires ont été tirés :

— le premier est représentatif de l'ensemble des exploitations sur lesquelles, soit le chef d'exploitation, soit un membre de la famille vivant sur l'exploitation, a déclaré avoir une activité extérieure rémunérée lors de l'enquête communautaire de 1967 ;

— le second est représentatif de l'ensemble complémentaire afin d'estimer d'éventuels revenus du capital, étant entendu que les revenus du capital existant dans la première population sont appréhendés en même temps que ceux du travail. Ce deuxième échantillon a pour but de couvrir entièrement l'univers étudié car les revenus du capital obtenus dans le premier échantillon ne sont pas représentatifs du total des revenus de toute la population agricole familiale.

Le tableau 1 récapitule par sous-échantillon et par département le nombre d'exploitations soumises à enquête, puisqu'en fin de compte l'unité statistique reste l'exploitation.

Tableau 1. — Nombre d'exploitations soumises à enquête

	Côtes-du-Nord	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Total
Echantillon n° 1 : avec activité extérieure	281	256	309	259	1 105
Echantillon n° 2 : sans activité extérieure	55	49	54	44	202
Total des deux échantillons	336	305	363	303	1 307

Dans le tableau 2 le nombre d'exploitations provenant de l'extrapolation du premier échantillon est comparé au nombre total d'exploitations agricoles bretonnes. En moyenne il y a présence d'activité extérieure rémunérée dans une exploitation sur quatre ; on trouve la proportion la plus faible dans le Finistère avec 20 % et la plus élevée en Ille-et-Vilaine avec plus de 27 %.

Tableau 2. — Comparaison du nombre d'exploitations appartenant à la population du premier échantillon (après extrapolation) au nombre total d'exploitations bretonnes

	Côtes-du-Nord	Finistère	Ille et Vilaine	Morbihan	Total
Population du 1 ^{er} échantillon (1)	10 780	8 340	11 860	9 800	40 780
Population totale (2)	42 237	41 633	42 924	35 882	162 676
Rapport (1)/(2) × 100	25,5	20,0	27,7	27,3	25,1

Source : Enquête Communautaire sur la structure des exploitations agricoles en 1967. Statistique Agricole. Supplément • Série Etudes • n° 42 bis, mars 1969, p. 62-65.

PROBLEMES POSES PAR LE REMPLISSAGE DES QUESTIONNAIRES

La procédure utilisée devant préserver le secret statistique, les agents des services fiscaux ont seuls accès aux dossiers. Le remplissage des questionnaires a donc été fait par le personnel de la Direction Générale des Impôts dans chaque département, et dans chaque circonscription locale, sous le contrôle des inspecteurs des impôts responsables. Il s'agit là d'une contrainte, car dans de nombreux cas des recherches complémentaires étaient nécessaires.

En effet les statistiques fiscales sont élaborées selon des modalités administratives et techniques telles qu'une enquête du type de celle entreprise se heurte à de nombreux obstacles sur le plan pratique, ceux-ci conduisant à une proportion importante de questionnaires non remplis. Un accès direct aux dossiers aurait probablement permis de réduire de façon notable le nombre de questionnaires sans réponse.

On peut recenser deux sortes de causes faisant obstacle au remplissage d'un questionnaire :

— il n'y a pas de dossier aux noms et adresses fournis ;

— un dossier existe, du moins théoriquement, mais il est hors d'accès parce qu'il y a eu changement d'adresse de la personne concernée et son dossier l'a suivie à son nouveau domicile, ou parce que les indications fournies sur l'individu sont insuffisantes pour retrouver son dossier.

Ce dernier cas sera examiné en détail plus loin.

a) Il n'existe pas de dossier

Les Inspecteurs des Impôts ne réclament pas systématiquement de déclaration de revenu à tous les agriculteurs. La déclaration n'est exigée que des personnes

dont le foyer fiscal est supposé imposable. Il n'existe pas de dossier dans le cas aussi où la personne exerçant une activité extérieure rémunérée n'est pas déclarée par son employeur, pour une raison ou une autre. Ainsi, un certain nombre de foyers, la plupart à revenus modestes, ne peuvent être appréhendés dans ce type d'enquête, l'administration fiscale les ayant négligés, ou ne possédant pas les éléments de base.

b) Le dossier existe théoriquement, mais on n'y a pas accès

Cette difficulté apparaît lorsque les renseignements concernant les personnes ayant fait théoriquement une déclaration sont insuffisants. En effet, on indique aux services fiscaux uniquement le nom et l'adresse des chefs d'exploitation soumis à enquête, que ce soit eux-mêmes ou l'un des membres de la famille qui exerce une activité extérieure rémunérée. Or pour l'Administration des Impôts l'unité de base n'est pas la famille, mais le foyer fiscal (4). Dans les communes rurales les foyers fiscaux sont rangés par ordre alphabétique, alors que dans les communes urbaines le classement se fait selon le lieu de résidence (secteur, rue, numéro). Aussi quand il existe plusieurs foyers fiscaux pour une exploitation, il se peut que l'on ne réussisse pas à rassembler l'ensemble des dossiers relatifs au ménage. Ce risque est d'autant plus fort que l'un des dossiers concerne un membre de la famille portant un nom différent de celui du chef d'exploitation.

Les divers cas rencontrés sont rassemblés dans le tableau 3.

(4) Le foyer fiscal comprend outre le chef du foyer, son conjoint et les personnes considérées comme étant à charge. Celles-ci comprennent les enfants de moins de 21 ans, ceux qui font leur service militaire, les enfants infirmes ainsi que les enfants de moins de 25 ans qui continuent leurs études. En fait, un enfant de moins de 21 ans qui travaille peut très bien faire une déclaration personnelle et donc constituer un foyer fiscal tout en demeurant sous le toit paternel. Le ménage peut donc couvrir plusieurs foyers fiscaux. Il est nécessaire d'obtenir pour une adresse donnée l'ensemble des déclarations effectuées à cette adresse.

Tableau 3. — *Etat des possibilités de remplissage des questionnaires en fonction du lien entre celui qui a une activité extérieure rémunérée, et le chef d'exploitation (cas où l'on a théoriquement un dossier).*

Chef d'exploitation	remplissage sans problème	
Conjoint du chef d'exploitation	remplissage sans problème	
Enfant	figurant sur la déclaration du chef d'exploitation	remplissage sans problème
	constituant un foyer fiscal autonome	remplissage aléatoire
Fille mariée et gendre	remplissage très difficile	
Ascendants du chef d'exploitation	remplissage aléatoire	
Ascendants du conjoint	remplissage très difficile	
Collatéraux	remplissage très difficile	

ETUDE DES TAUX DE DECLARATIONS

Les critères d'études sont ici la catégorie socio-professionnelle et la localisation géographique. Ces critères sont croisés dans le tableau 4 qui présente, dans chaque classe, l'effectif total de personnes supposées avoir un revenu extérieur, d'après les données de l'enquête communautaire, et le pourcentage correspondant de déclarations retrouvées (5).

a) Effectifs

La majorité des personnes vivant sur les exploitations agricoles et exerçant une activité extérieure rémunérée se trouve dans la catégorie des « ouvriers » (55 % des effectifs étudiés pour l'ensemble de la région). Les « patrons de l'industrie et du commerce » et les « salariés agricoles » viennent en deuxième et troisième position avec respectivement 15 et 12 % des effectifs étudiés, alors que l'importance des catégories : agriculteurs, professions libérales et autres, est négligeable en ce qui concerne les effectifs. Ces trois derniers groupes ne seront pas étudiés dans la suite.

(5) Il s'agit là de résultats moyens valables pour les chefs d'exploitation et les autres membres de la famille obtenus sans tenir compte des différences de taux de sondage.

b) Taux de déclarations

Leur étude montre que c'est la catégorie « salariés agricoles » qui enregistre les taux de déclarations les plus faibles avec seulement 20 % de dossiers remplis. On peut relier cette constatation au fait que nombre de chefs de petites exploitations exercent des activités saisonnières hors de leur exploitation comme salariés agricoles et que celles-ci sont probablement plus difficilement appréhendées par les services fiscaux.

A l'inverse, la population des chefs d'exploitation ayant des revenus en tant que patrons de l'industrie et du commerce est caractérisée par le taux de déclaration le plus élevé, puisque dans 27 % des cas seulement on est dépourvu de dossier. Toutefois, à l'intérieur de cette catégorie il y a de grandes différences, les entrepreneurs agricoles par exemple faisant l'objet d'un très petit nombre de déclarations. Quant aux ouvriers de l'industrie et du bâtiment, ils se situent à un niveau intermédiaire (55 % sans déclaration). Enfin pour les employés et cadres moyens on a un taux de réponse proche de celui des ouvriers considérés au niveau de la Bretagne.

Au total, pour l'ensemble des catégories étudiées au plan régional, le rapport entre le nombre de dossiers existant aux impôts et les déclarations d'activité rémunérée lors de l'enquête structure est inférieur à la moitié (54 % sans déclaration) avec pour extrêmes les Côtes-du-Nord (63 %) et l'Ille-et-Vilaine (47 %). Que les résultats les plus complets aient été obtenus dans ce dernier département n'est pas étonnant, car un gros effort a été fait tant au niveau du remplissage des questionnaires, qu'en vue de compléter les informations fournies par les Impôts.

PRESENTATION DE QUELQUES RESULTATS

Les données correspondant aux revenus du capital ne seront pas examinées ici, étant donné le nombre très faible des déclarations enregistrées. L'analyse des revenus du travail sera comme précédemment menée en croisant deux critères : catégorie socio-professionnelle et localisation géographique (tableau 5).

Une analyse départementale n'a de sens que pour la population des exploitants agricoles exerçant les activités de **patrons de l'industrie et du commerce**, et d'ouvriers. Dans le premier cas ce type de revenu extérieur se caractérise par un coefficient de variation élevé. Ainsi dans le Morbihan le rapport entre écart-type et revenu moyen est de 2,06 tandis que dans le Finistère, il est de 1,69. Cet écart traduit bien l'hétérogénéité de ce genre de revenu, qui est due à la fois à la variété des activités regroupées dans cette rubrique et à la nature même des bénéficiaires industriels et commerciaux qui servent de base aux déclarations fiscales (bénéfice

Tableau 4. — Effectif des personnes supposées avoir une activité extérieure rémunérée et pourcentage de sans déclaration

CATEGORIES SOCIO- PROFESSIONNELLES	COTES-DU-NORD			FINISTERE			ILLE-ET-VILAINE			MORBIHAN			BRETAGNE		
	Effectif total		% de sans déclaration	Effectif total		% de sans déclaration	Effectif total		% de sans déclaration	Effectif total		% de sans déclaration	Effectif total		% de sans déclaration
	valeur absolue	%		valeur absolue	%		valeur absolue	%		valeur absolue	%		valeur absolue	%	
0. Agriculteurs	2*	1*	50*	3*	1*	100*	2*	1*	50*	2*	1*	100*	9*	1*	78*
1. Salariés agri.	69	19	90	27	8	70	47	12	85	27	7	59	170	12	81
2. Artisans, commerçants	56	16	20	67	20	28	50	13	30	41	11	32	214	15	27
3. Professions libérales	1*	—*	100*	3*	1*	—*	3*	1*	33*	2*	1*	50*	9*	1*	33*
4. Cadres moyens	8*	2*	37*	13	4	69	11	3	72	5*	1*	20*	37	2	57
5. Employés	26	7	62	40	11	55	24	6	50	24	7	62	114	8	57
6. Ouvriers	167	47	69	164	48	62	226	57	38	233	64	57	790	55	55
7. Personnel de service	18	5	83	18	5	83	18	5	67	26	7	69	80	5	62
Autres	9*	3*	—*	4*	2*	50*	4*	2*	50*	2*	1*	100*	19	1	31
Ensemble	356	100	63	339	100	56	385	100	47	362	100	55	1442	100	54

* Résultats non significatifs.

réel ou forfaitaire). On notera par ailleurs que le revenu moyen le plus élevé se situe en Ile-et-Vilaine avec 12 470 F, et le plus faible dans les Côtes-du-Nord avec 7 065 F.

Par contre, les revenus extérieurs provenant de l'activité en tant **qu'ouvrier**, présentent une plus grande homogénéité, globalement et entre départements puisque les coefficients de variation oscillent entre 0,54 dans les Côtes-du-Nord et 0,61 dans l'Ile-et-Vilaine. Les comparaisons inter-départementales indiquent aussi des revenus moyens assez proches : de 5 530 F dans le Morbihan à 7 150 F dans les Côtes-du-Nord. Cette homogénéité reflète la situation des ouvriers, c'est-à-dire de personnes dont les revenus déclarés par des tiers sont bien appréhendés, et d'un groupe où l'éventail des salaires est restreint.

L'analyse régionale montre que le groupe pour lequel on enregistre la dispersion la plus importante est la catégorie socio-professionnelle CSP 2 (patrons du commerce et de l'industrie avec un coefficient de 1,61) suivi de la CSP 5 (employés avec un coefficient de 1,22). La forte dispersion des revenus extérieurs provenant des activités d'employés est assez étonnante car a priori les chiffres devraient avoir une homogénéité semblable à ceux concernant les ouvriers.

En ce qui concerne le niveau moyen en Bretagne des rémunérations extérieures, viennent en tête les patrons de l'industrie et du commerce avec 9 460 F, suivis des cadres moyens (7 830 F), des ouvriers (5 900 F), puis des employés (5 875 F). Les revenus extérieurs les plus faibles viennent de l'activité de salariés agricoles (3 155 F), personnel de service (3 360 F) et autres (3 700 F).

Tableau 5. — Montant des revenus moyens déclarés par déclarant selon la catégorie socio-professionnelle

CSP		Côtes-du-Nord		Finistère		Ille-et-Vilaine		Morbihan		Bretagne	
1	R Salariés agricoles	2 915 (1 591) 0,55	7 cas	5 269 (3 664) 0,70	8 cas	1 922 (1 374) 0,71	7 cas	2 557 (1 575) 0,62	11 cas	3 156 (2 589) 0,82	33 cas
2	R Industriels et commer.	7 065 5 360 0,76	45	8 991 15 184 1,69	48	12 469 13 156 1,06	35	9 857 20 272 2,06	28	9 462 15 243 1,61	156
3	R Professions libérales		0	190 722* (215 401) 1,13	3	60 265 (27 951) 0,46	2	31 080 —	1	120 629 (184 401) 1,53	6
4	R Cadres moyens	10 838 (6 054) 0,60	5	7 725 (3 293) 0,43	4	8 131 (2 729) 0,34	3	3 961 (3 526) 0,89	4	7 833 (3 523) 0,68	16
5	R Employés	10 729 (13 416) 1,25	10	3 103 (2 940) 0,95	18	5 989 (3 957) 0,66	12	5 870 (3 056) 0,52	9	5 874 (7 186) 1,22	49
6	R Ouvriers	7 510 (3 211) 0,45	51	6 059 (3 194) 0,53	62	5 636 (3 433) 0,61	140	5 528 (3 124) 0,57	100	5 898 (3 319) 0,56	353
7	R Personnels de service	2 879 (595) 0,21	3	5 873 (1 063) 0,18	3	3 744 (1 561) 0,42	6	2 317 (1 537) 0,66	8	3 363 (1 846) 0,55	17
	R Autres	4 446 (6 938) 0,82	9	3 394 (2 606) 0,77	2		0	657 (10) 0,02	2	3 701 (3 610) 0,98	13

* dont un médecin spécialiste.

Note : Les cas où il y a une déclaration globale pour plusieurs membres de la famille exerçant des professions différentes ne sont pas pris en compte. De même la population des exploitations agricoles ayant une activité extérieure d'exploitant agricole a été omise.

CONCLUSION

L'expérience tirée de l'utilisation des données fiscales en vue de chiffrer l'importance des revenus extérieurs des exploitants agricoles permet de formuler deux types de conclusions ; l'une sur ce genre d'enquête, sa portée, ses limites ; l'autre sur la notion de population des ménages d'exploitants agricoles et de population agricole familiale.

Pour ce qui est de l'intérêt de ce genre d'enquête, dans l'optique qui est la nôtre, il apparaît que le taux de non-déclaration, supérieur à 50 %, rend inopérante la procédure utilisée. Dans ces conditions il est hors de propos d'extrapoler les résultats obtenus afin d'évaluer la masse des revenus extérieurs selon les types d'activité (activité salariale, d'entreprise...).

D'autre part, les dossiers exploitables conduisent à des données sur les revenus moyens par catégories socio-professionnelles dont la qualité paraît assez douteuse. Qu'il en soit ainsi pour les bénéficiaires industriels et commerciaux, ou pour les bénéficiaires des professions non commerciales n'est pas étonnant, compte tenu de la sous-évaluation fiscale de ces catégories de revenus. Mais plus grave, pour les salariés on constate des écarts très importants, puisque les ouvriers ont un revenu moyen de 5 900 F dans notre enquête, alors que les chiffres obtenus à partir du dépouillement des états 2 460 fixent le niveau moyen en Bretagne à 9 100 F pour cette catégorie de salariés.

Il faut remarquer que les enquêtes à partir des dossiers de la Direction Générale des Impôts effectuées par l'INSEE, ont pour but essentiel l'étude de l'éventail des revenus moyens par CSP et la structure des revenus de chaque CSP, et visent d'autre part à suivre l'évolution dans le temps des disparités. Elles n'ont pas pour objet l'élaboration de la partie ressources du compte d'affectation des ménages. Elles servent tout au plus, et moyennant certains redressements (6), à ventiler les principales ressources des ménages selon certaines clés de répartition.

(6) Cf. ROZE (Hélène). — Les ressources des ménages par catégorie socio-professionnelle en 1965. Les Collections de l'INSEE, M 10, p. 53.

La deuxième conclusion qui s'impose a trait à la notion de ménage qui est à la base des travaux de comptabilité nationale. La notion sous-jacente est celle de l'unicité de caisse. Dans notre enquête le choix de la population agricole familiale paraît mieux cerner la réalité étant donné que l'on se réfère au chef d'exploitation, et non au chef de ménage. Toutefois, ce n'est pas parce qu'un enfant vit sur l'exploitation avec ses parents qu'il leur donnera ses gains s'il travaille à l'étranger. Tous les cas sont possibles, depuis le versement intégral jusqu'à l'habitat sans contrepartie.

Il nous semble que l'étude du financement des exploitations à travers le schéma de la comptabilité nationale passe par une meilleure définition des relations financières entre les membres vivant sur l'exploitation et l'entreprise. Pour cela peut-être serait-il possible de partir des enquêtes structures, en complétant la partie du questionnaire relative à la population.

En effet, pour chaque membre vivant sur l'exploitation et ayant une activité extérieure rémunérée on pourrait envisager de demander s'il y a :

- pas de participation aux frais d'entretien ;
- une simple participation aux frais d'entretien (équivalent d'une sorte de pension) ;
- une participation plus étendue avec contribution à l'acquisition de biens durables ;
- une participation aux investissements privés (aménagement du logement) ;
- une participation aux investissements de l'entreprise.

Connaissant le degré de liaison financière entre population vivant sur l'exploitation et exploitation, on pourrait ainsi définir plusieurs champs allant de la consommation à l'investissement. Ensuite il faudrait pour aller plus loin, procéder par enquête directe auprès des sous-populations concernées pour déterminer plus précisément le revenu des agriculteurs, l'expérience ayant montré l'impossibilité d'utiliser les sources fiscales dans ce but.